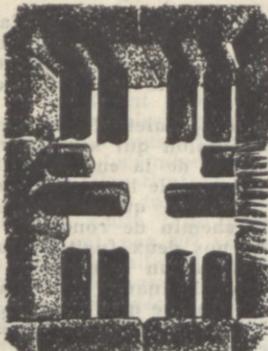


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7^e • INVALIDES 34-14

VOIX ET VISAGES

La Résistance dans sa perspective historique

De nombreuses camarades viennent nous voir, la mort dans l'âme, parce qu'on leur a refusé le titre de « Déporté-Résistant » et qu'on les a « reléguées » dans la catégorie désormais inférieure des « politiques ». D'où vient ce pénible malentendu ?

A la Santé, en 1942, il n'y avait cependant que deux catégories de prisonniers : les « droit commun » et les « politiques ». Qu'on ait été arrêté pour « terrorisme », « gaullisme », « espionnage » ou « aide aux Juifs », nous étions tous des « politiques », et on nous aurait fait injure en cherchant à établir des différences entre nous.

Bien que venus d'horizons très divers, un seul et même élan nous animait : l'amour passionné de notre pays ; un seul et même but nous unissait : la libération du sol national. Simple sursaut patriotique, idéal politique, conviction religieuse, défense de l'humanisme, autant de mobiles divers qui nous avaient poussés dans la même lutte. Nous formions une communauté vibrante que la familiarité avec une mort prochaine et acceptée maintenait dans une élévation d'esprit bien éloignée de toute division pusillanime. A la II^e Division de la Santé (deux étages d'hommes, un étage de femmes), on exécutait beaucoup, à ce moment-là. (Nous ne savions pas encore que les femmes échapperait au Mont Valérien pour être déportées.) Le même sacrifice supreme nous était demandé. Nous vivions à l'extrême limite de notre pauvre courage, quasi immobiles sur des sommets vertigineux. A longueur de quarts d'heure (l'horloge de la Santé cognait lourdement les quarts) nous nous répétions qu'il était bien normal, bien dans la ligne, bien légitime enfin, qu'il fallût mourir pour que la France revive. Nous donnions tous à notre mort le même sens...

Celui qui croyait au ciel,
Celui qui n'y croyait pas.

A cette époque les Allemands avaient régulièrement en plein cœur de la Russie. Rommel avait traversé tout le désert de Lybie, et l'espérance était une vertu.

Nous avions conscience que nous n'étions que les pionniers d'un hypothétique redressement national. Notre seule force, notre seul espoir était précisément que notre sang versé côté à côté, sang de « terroriste », sang de « gaulliste », sang d'« espion », sang d'« ami des Juifs »,

féconde enfin la masse inerte des Français et les pousse dans la lutte.

Dieu merci, le sacrifice n'a pas été vain. La France a répondu et la Libération l'a trouvée debout.

Dix ans après, des législateurs malheureux ont tenté de compartimenter les divers acteurs du redressement national de 1940-44, de la « Résistance », comme on a dit après coup. Certains d'entre nous ont été classés « politiques », les autres « résistants ». Les malheureux « politiques » se sont vus brusquement exclus de cette Résistance pour laquelle ils ont souffert, parfois jusqu'à la mort. On comprend leur profonde amertume et on s'inquiète de l'avenir. Quel visage conservera la Résistance dans l'Histoire, si la loi prive toute une partie de ses martyrs du titre de Déporté-Résistant ?

Il semble en effet que l'idée des auteurs de cette législation soit de réduire la Résistance à l'aspect purement militaire qu'elle a revêtu surtout à la fin de l'occupation. Ainsi, au lieu d'être ce moment unique de l'Histoire de France où l'on a vu les meilleurs de la Nation, de la gauche à la droite, des curés aux laïques, rassembler, la main dans la main, les forces éparses de leur pays accablé, la Résistance serait réduite à son noyau militaire et douloureusement privée de quelques-uns de ses meilleurs ferment : tels nos Alsaciens et nos Lorrains qui ont inlassablement tâté du Schirmeck ou du poteau pour avoir organisé les filières d'évasion des prisonniers, tels les étudiants de la manifestation du 11 novembre 1940 dont l'un fut fusillé à Chateaubriant, telle cette petite Bretonne qui eut quatre ans de forteresse pour propagande gaulliste, tels les plus purs des militants communistes, telle cette chrétienne qui eut quatre ans d'Auschwitz et de Ravensbrück pour avoir soutenu que les Juifs étaient des êtres respectables comme les autres, tels enfin d'innombrables cas isolés qui n'ont pas pu non plus prouver qu'ils avaient travaillé pour un réseau.

En révisant la législation actuelle dans cette perspective de la véritable Résistance, on réparerait la blessure qui a été infligée à nombre de nos camarades ou à leur famille, et on contribuerait à établir la vérité historique pour une période capitale de l'histoire de notre pays.

A. P. V.

L'A. D. I. R.

reçue par M. le Président
de la République

Le 14 janvier 1957, M. Coty, Président de la République, a bien voulu recevoir une délégation du Comité du Titre de Déporté : le général Ginas, président de la Confédération nationale des Combattants volontaires de la Résistance, Mme de Lipkowski, présidente de l'U.N.A.D.I.F., Maître Arrighi, président du Réseau du Souvenir, le Docteur Aimée Batier et M. Campinchi (Comité d'entente des F. F.C.), M. Picot, secrétaire général de la F.N.D.I.R. et notre camarade Anne de Seynes, déléguée par l'ADIR.

Introduite par le général Ganeval, chef de la maison militaire du Président, chez qui se trouve déjà M. J.-L. Vigier, député de la Seine, la délégation est accueillie avec beaucoup d'affabilité par M. Coty qui la reçoit dans son vaste bureau Empire dont les fenêtres donnent sur les jardins de l'Elysée. Chacun remarque, avec émotion, une grande photo de Mme Coty sur la table de travail.

M. J.-L. Vigier expose alors les principales données du conflit qui oppose les anciens requis du S.T.O. aux déportés.

Le Président de la République partage entièrement notre point de vue. Il l'a prouvé, d'ailleurs, dit-il, alors qu'il était sénateur, en s'opposant aux premières tentatives des requis pour conquérir officiellement le titre de « déportés du travail ».

Maître Arrighi insiste sur la nécessité de garder au terme de « déportation » son sens précis de « peine », peine infâmante ainsi que la définit le Code pénal. M. Picot souligne le martyre de nos camarades disparus.

M. Coty veut bien nous donner quelques conseils : ne vous laissez pas d'informer soigneusement les parlementaires, surtout en province.

Anne de Seynes prend à son tour la parole :

« L'Association nationale des Déportés et Internées de la Résistance que je représente aujourd'hui, dit-elle, ne s'est pas seulement adressée aux élus comme l'ont fait toutes les associations de déportés, de résistants et de familles de disparus. Elle a eu l'idée de s'adresser aussi aux électeurs pour leur demander de renoncer fraternellement au titre de déporté. »

HP 4616

« Cet appel a été entendu par la section Haut-Savoyarde de la Fédération des anciens requis. Elle a fait connaître que, dans un esprit patriotique et pour éviter une équivoque dont elle n'en tendait pas prospérer, elle renonçait à l'appellation de déporté en mémoire des héros et des martyrs. »

M. le Président de la République semble ému. Il approuve notre initiative. « Avez-vous fait connaître le geste des Savoyards aux autres Sections? » demande-t-il. Tous les membres des associations présentes acquiescent.

« Malheureusement, continue A. de Seynes, cet exemple n'a pas été suivi. »

M. J.-L. Vigier, au nom du Comité au titre, sollicite alors l'appui de M. le Président de la République. M. Coty remarque, en souriant mélancoliquement, que la Constitution ne lui donne pas le pouvoir d'agir; il promet, toutefois, son appui moral.

M. Coty ayant souhaité connaître les différentes circonstances dans lesquelles la proposition de loi Mouton a été votée par la Chambre, puis repoussée par le Sénat, Anne de Seynes remet au général Ganeval plusieurs numéros de *Voix et Visages* qui contiennent ces renseignements. Le général Ganeval — un ancien déporté — prononce alors quelques paroles aimables pour notre petit bulletin.

UN FILM A VOIR :

“Un condamné à mort s'est échappé”

(D'après le récit authentique d'André Devigny) (1)

André Devigny est officier de carrière. En 1942, il met son expérience militaire au service de la Résistance et devient agent de renseignement.

Arrêté, il connaît la torture et la détention au fort de Montluc, à Lyon. Dès son emprisonnement, il cherche à retrouver la liberté.

C'est cette aventure que son livre raconte. Le film retrace, seulement, les péripéties d'une extraordinaire évasion.

Vous connaissez le talent du metteur en scène Robert Bresson; comme moi, vous avez, sans doute, suivi le « curé de campagné » dans les douloureuses étapes de son ministère et, devant ces images un peu sombres, vous avez connu l'émotion de rencontrer une humaine vérité.

Ici, la puissance d'évocation est telle qu'elle devient difficilement supportable pour ceux qui se retrouvent, tout à coup, au cœur même de leur propre expérience: la cellule, la prise de contact avec les voisins, les conversations par les vasistas, les échos des exécutions et cette souffrance répandue, cette douleur qui suinte des murs eux-mêmes.

André Devigny est un homme d'action. Encore rompu par les coups, il observe et il guette. Une cuillère à soupe devient l'instrument souhaité et voilà l'espérance qui renait.

Nous assistons, haletants, aux préparatifs d'une évasion qui semble irréalisable, au travail de la cuillère qui disjoignent les panneaux de la porte, à la confection de la corde qui sera jetée, en pont, sur le chemin de ronde. Et puis, nous suivons nos deux fugitifs, puisque André Devigny a un compagnon, dans leur marche hallucinante à travers les dangers, cette marche que le passage des trains, sur la voie ferrée toute proche, rythme et couvre de son fracas.

Enfin, l'ivresse de ceux qui se retrouvent, au petit matin, dans le jour qui se lève, libres.

Le film vaut par sa qualité et par l'art de son metteur en scène; il atteint le public par sa sobriété. « Il vient à son heure », écrit le colonel Groussard, le chef d'André Devigny, dans la Résistance, au moment où trop de Français ayant perdu confiance dans le destin de la France, ont déjà admis sa défaite et se résignent à vivre à l'ombre des cimetières. »

Je crois qu'il y a plus encore et je pense que, pour le jeune public, ces images ont été un révélateur: le silence d'une salle frappée de stupeur en témoignait. Pour nous, elles ont ressuscité le passé. « Même nous, disait mon mari, tout bas, même nous, nous avions oublié! » Il fallait que cette histoire soit connue et nous remercions André Devigny de nous l'avoir livrée, mais pourquoi a-t-il tant tardé?

Certes, mon projet n'est pas de diminuer le mérite d'un homme dont l'énergie, l'endurance physique et la valeur morale forcent l'admiration. Mais n'eût-il pas été mieux encore de rester, face à la mort, et parmi les condamnés qui cherchaient un appui auprès de celui en qui ils sentaient un chef?

André Devigny ne trouve le courage de nous faire sa confession qu'après treize années de silence et il écrit :

« ...Ma pensée retourna à Montluc vers mes compagnons de misère. J'étais loin de me douter que cinq d'entre eux, dont Jeantet, mon bon Jeantet, avaient pris ma place contre le mur, que la sentinelle cycliste était, dès l'aube, et la première, tombée sous la salve d'un peloton, que tout ce qui avait servi à la fabrication de mon matériel d'évasion (couvertures, chalit, cuiller, paillasse) avait été ôté des cellules et que la fureur sans bornes de la police allemande s'abattait sur toute ma famille. Si je l'avais su, le remords aurait vaincu ce qui me restait de nerfs et de forces et le Rhône, sans aucun doute, aurait mis un terme à mes tourments. »

Cette page douloureuse ne conclut pas le livre; il fallait à André Devigny une justification de ses actes et il la trouve dans les faits eux-mêmes. Il est le premier à débarquer sur les côtes de France comme officier parachutiste, il est à la pointe de la mêlée pendant la libération de Belfort, sa liberté, il n'a voulu la retrouver que pour servir jusqu'au bout et nous le comprenons lorsqu'il nous dit que, pour lui, « reculer, c'est trahir ». »

Gabrielle FERRIERES.

(1) Gallimard.

Denise GASTINEL.

LA LOI MOUTON EST REPORTÉE «SINE DIE» PAR LE PARLEMENT

En maintes occasions, le Parlement nous a remémoré une petite chanson de route :

« Ils reculaient tous, tous,

Et n'avançaient guère, guère... »

Cependant, on nous a toujours dit qu'il ne fallait pas incriminer ces infortunés soldats de la Constitution...

En cette séance du 23 janvier 1956, le Parlement a voulu faire preuve de sagesse en votant, par 307 voix contre 230 une motion préjudiciable présentée par M. Raymond Dronne :

« L'Assemblée décide de surseoir à statuer sur le rapport n° 3199. »

En effet, qui a assisté aux discussions s'est rendu compte à quel point le débat était devenu passionné, violent, très péni ble parfois.

La séance a commencé par un exposé, sans passion, de M. Adrien Mouton, rapporteur de la Commission des Pensions. Il fait l'historique de la proposition de loi qui porte son nom (à son corps défendant, paraît-il). Sa conclusion, il faut le répéter, n'a jamais été la nôtre et ne nous a jamais paru conciliante :

Article unique :

« Dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots « victimes de la déportation du travail » sont substitués aux mots « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi ». »

M. Raymond Dronne propose alors un amendement qui reprend l'appellation, abandonnée au cours de ce long conflit, de « travailleur déporté ».

M. Marius Durbet, avec émotion, s'y oppose et cite un extrait de la motion rédigée en commun par la Fédération des Requis de Haute-Savoie et la F.N.D.I.R.P. :

« Les conditions abominables de la vie dans les camps de concentration furent telles que, sur 220.000 déportés français, 38.000 seulement sont rentrés; 18.000 sont morts depuis leur retour. Mais s'il est vrai que les travailleurs du service du travail obligatoire ont effectivement été déportés de France, il est également vrai qu'avec la connaissance de la vie de Buchenwald, de Dachau, d'Auschwitz, le titre de déporté a pris un sens qui veut désigner par là un concentrationnaire voué inéluctablement à la mort. »

« Je crois que je ne puis trouver un meilleur avocat que la Fédération de la Haute-Savoie », conclut M. Durbet.

M. Lucien Begouin, président de la Commission des Pensions, prend ensuite longuement la parole. Il est persuadé, — et M. le chanoine-député Kir l'apprécie fougueusement — que tout a été tenté pour rapprocher les thèses en présence.

« Des garanties ont été prises, dit-il, pour que puissent bénéficier des dispositions du statut — et les commissions ne donnent leur accord, je l'ai déjà dit, que sur justification précise — ceux qui ont été effectivement transportés contre leur gré, sous la menace, et qui, en fait, ont subi une déportation. Sur toutes les demandes déposées par les personnes désirant bénéficier des avantages du statut du 14 mai 1951, soit un peu plus de 300.000, 70.000 seulement ont été retenues. »

« Je n'aime pas entendre dire, ajoute M. Begouin, que nous agissons dans le cadre d'une manœuvre orchestrée par un parti politique. C'est inexact. »

Puis il cite M. Vincent Badie :

« Il n'est absolument pas possible à

un homme de bonne foi de se tromper sur la signification exacte et la valeur respective des deux titres : déporté de la résistance et travailleur déporté. »

Malheureusement, c'est parfaitement possible à un homme de bonne foi de se tromper quand les S.T.O. s'intitulent, en des occasions les plus diverses, et notamment à l'occasion de joyeuses réunions où ils font appel à la solidarité publique, déportés ! Le scandale est né de là. Tout dernièrement encore, traversant un département du centre, un député vit, annoncé par des banderolles, un « Bal des Déportés ». Il s'informa, il s'agissait d'anciens requis, et il modifia instantanément sa position à l'endroit de la proposition de loi Mouton, ce dont il nous fit part.

M. Achille Auban, député résistant de la première heure, dit son chagrin d'être en désaccord avec certains de ses camarades de la Résistance : il est pour l'appellation de Déporté du Travail, qui a été consacrée, dit-il, à Nuremberg. Cependant, il a eu l'occasion de dire aux anciens requis les paroles suivantes :

« Même si vous avez l'impression d'être frappés injustement, vous avez le devoir de respecter ceux qui ont rejoint les rangs de la Résistance parce qu'ils ont subi des souffrances que vous n'avez pas connues. »

« J'ai, en revanche, ajoute M. Achille Auban, le devoir de déclarer qu'on n'a pas le droit d'être injuste à l'égard d'une jeune génération.

« Il est des contre-vérités qu'il faut dissiper solennellement. La première d'entre elles, c'est que, dans les rangs des déportés du travail que nous défendons, il y a eu des volontaires de la déportation du travail, des hommes qui ont accepté de donner leur signature pour aller en Allemagne gagner de l'argent.

Ce n'est pas vrai ! »

Qui peut sonder les cœurs ? Admettons cette pétition de principe. Mais, sans s'en rendre compte, M. Achille Auban vient de condamner la définition qu'il préconise. Car les volontaires reconnus comme tels, s'ils n'auraient pas droit au titre de « Victimes de la Déportation du travail », n'en deviendraient pas moins, en conséquence déplorable et inéluctable « Volontaires de la Déportation du Travail », comme vient de le dire expressément M. Achille Auban (*Officiel* du 24 janvier 1957).

Qu'est-ce donc que cette « déportation » qui a suscité tant de volontaires ?

Ce n'est plus une déportation, ce n'est plus un châtiment, et les mots perdent leur sens et leur poids.

M. Achille Auban rappelle, avec raison, les menaces dont la réquisition du travail s'accompagnait, venant des autorités allemandes, mais transmises par des collaborateurs vichysois qui n'ont pas toujours expié leur complicité.

Certes oui, une réquisition ennemie s'opère sous la menace. Et même, nous pourrions nommer des Allemands antinazis qui, pour n'avoir pas déféré à un ordre de réquisition, ont été mis en camp de concentration, jusqu'à des filles de dix-huit ans; sans parler des « Bibel-Forscherinnen » qui refusaient de travailler dans les usines d'armement pour des motifs religieux.

Il y a ceux qui ont refusé et qui ont expié. Et il y a ceux qui se sont soumis.

Nous n'avons pas le droit de condamner ceux qui se sont soumis car parmi eux,

demain, peuvent se lever des héros et des hommes prêts à se sacrifier pour leur pays. Nous ne jugeons pas ici les hommes, nous entérinons les actes. Ceux qui ont refusé et qui sont morts ne doivent pas être oubliés. Leur sacrifice doit être exalté.

M. Achille Auban, dont la voix est de plus en plus passionnée et tragique, poursuit :

« Personne, ici, ne me fera l'injure de penser que je défends une masse électorale. Je sais ce que c'est de se battre, car j'ai eu le courage de me battre. Je peux vous dire que si dans les masses on rencontre des jeunes gens qui y figurent parce que c'est la mode, il est d'autres jeunes gens qui tiennent à leur honneur. Et moi, je ne fais pas fi de l'honneur de toute une partie de la jeunesse française. »

Pourquoi cette passion ? Dans la tribune, à côté de moi, de nombreux requis, le visage violemment tendu, ont l'air aussi de croire que leur honneur dépend de l'appellation de Déporté !

Non, il ne s'agit pas de l'honneur de la jeunesse française (il n'est pas en cause, loin de là, dans une appellation qui comportera le mot « victime ») mais peut-être de sa formation et de ses devoirs.

Or que voyons-nous ? Des hommes jeunes encore, dont beaucoup avaient vingt ans sous l'occupation, et qui n'ont connu ni les tranchées, ni la déportation, ni la campagne d'Alsace. Ils ont partagé l'épreuve de la défaite avec tout le peuple français, épreuve qui frappait tout autant les ouvriers requis sur les côtes bombardées de France, qui frappait davantage le prisonnier de guerre refusant de se laisser « transformer » ou sa femme restée seule pendant cinq ans avec des gosses à élever et à nourrir.

Ces hommes en pleine force revendent, dix ans après la victoire des alliés, des pécules, des remboursements de marks, de billets de chemin de fer inutilisés — et en outre, un titre dont l'équivalence soulève la compassion populaire.

Dans leur volonté d'être assimilés aux déportés, ils ont même réclamé, au cours de leur meeting, salle Wagram, que fût étudiée une « pathologie de la Déportation du Travail ! ». Certes, les plus grands professeurs se sont penchés sur la pathologie de la Déportation pour étudier des carences et des maux inconnus jusqu'à ce jour. Mais, de l'avis des médecins, savez-vous quelles sont — après les Déportés qui succombent à une cadence rapide — les principales victimes des carences de l'occupation ? Les mères de famille qui, instinctivement, se sont privées pour leurs enfants. Les mères de famille se taisent...

La servitude est encore à nos portes, la justice sociale et la paix sont toujours à construire, mais le peuple français semble parfois atteint d'infantilisme... Qui lui tiendra un langage d'homme ?

Voilà, certes, ce que nos députés ne pouvaient pas dire à cette bruyante masse électorale, non plus que le « gouvernement » qui, une fois de plus, a refusé de prendre position.

Après que M. Dronne eut retiré son amendement : « Travailleur Déporté », M. J.-L. Vigier monte à la tribune. Nous ne citerons qu'un passage faute de place, d'un long plaidoyer que chacune peut lire dans l'*Officiel* :

La loi Mouton est reportée «sine die» par le parlement

« De fait, si les « contraints au travail » ont été exilés de France, ce n'est pas par punition, tandis que les déportés des camps de la mort y étaient envoyés, eux, par punition ou vengeance punitive, comme « ennemis du peuple allemand », otages payant pour leurs concitoyens, juifs expiant prétendument les péchés du monde. »

« Aussi bien, les questions qui intéressent les rapatriés du service du travail obligatoire sont-elles en grande partie différentes de celles qui intéressent les quelques rescapés des camps et leurs familles. »

Le taux du change des marks rapportés d'Allemagne n'est pas un problème qui intéresse les déportés, non plus que le remboursement du billet de chemin de fer de retour non utilisé par les permissionnaires non repartis ! Il faut qu'on le dise. Il n'y avait pas de permission à Neuengamme et ailleurs. »

De violentes paroles sont échangées entre M. J.-L. Vigier et plusieurs députés au sujet des déportations actuelles — qui ne sont pas des réquisitions.

M. Daniel Mayer prononce alors des paroles calmes, apaisantes, dont le besoin commençait à se faire sentir.

« Il ne s'agit nullement en ce moment de discuter ou de voter un statut; il s'agit uniquement d'un titre. »

« Le statut, nous l'avons voté. Oserais-je rappeler que nous l'avons voté unanimement. »

« A l'égard de ceux qui sont allés lâchés au titre du travail forcé, nous n'avons à aucun moment marchandé ni la présomption d'origine des blessures ou des maladies, ni le droit à l'ancienneté, ni la rééducation professionnelle, ni le droit aux emplois réservés, ni la carte spéciale, ni les indemnités... »

M. Daniel Mayer cite ensuite le Manifeste du Réseau du Souvenir :

« Bref, que demande à l'Assemblée toute une élite française ? De condamner ceux qui ont été victimes du travail ? Ah non... »

M. Daniel Mayer s'adresse alors aux membres du S.T.O. :

« Vous êtes effectivement des victimes du travail obligatoire, vous, et tous ceux qui vous sont assimilés. Nous vous demandons seulement ceci : Il y a des hommes qui sont partis, qui ont souffert. Ceux qui sont revenus ne demandent rien. Il ne leur reste rien sinon un petit titre de rien du tout, le petit mot de « déporté ». Laissez-le leur, à eux tout seuls. »

On ne s'adresse pas en vain au cœur des Français. A côté de moi, les anciens réquis semblent touchés.

Le président met alors aux voix l'amendement présenté par MM. J.-L. Vigier, J. de Lipkowsky et de Chevigny, tendant à reprendre le texte du Conseil de la République :

« Article unique : Dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951, les mots : « Victimes du service du travail obligatoire et assimilés » sont substitués aux mots : « Personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi. »

Pendant le dépouillement du scrutin, l'Assemblée discute d'un projet de loi sur le recouvrement des petites créances. Qui osera dire que nos représentants ne sont pas consciencieux ? Il faut avoir entendu ce débat long et minutieux pour être persuadé du contraire. Et quelle sollicitude à l'égard de la moindre catégorie d'électeurs ! Des paroles élogieuses, melliflues sont décernées à l'estimable cor-

poration des huissiers; dans la bouche des parlementaires, le mot « huissier » devient un « titre » !

La discussion reprend, l'Assemblée n'a pas adopté l'amendement du Conseil de la République (repoussé par 287 voix contre 227).

M. Begouin ayant contesté que la section Haut-Savoyarde de la Fédération des « Déportés du travail » se soit désolidarisée de la Fédération nationale, M. de Menthon, député de Haute-Savoie, prend la parole pour protester, et demande au président de la Commission des pensions de ne pas diminuer ce geste d'union.

M. Marcel Cherrier accuse alors tous ceux qui ne sont pas du même avis que son parti, des intentions les plus noires : réhabilitation des assassins SS, etc.

« Ceux qui refusent d'accorder un titre qui ne soulève aucune contestation il n'y a pas si longtemps, ont-ils changé d'avis à l'idée que la « petite Europe » de leur rêve impliquerait une sorte de travail forcé en Allemagne, avec les transferts de main-d'œuvre prévus dans le projet de marché commun ? »

A ce propos, nous soulignons que, dans une certaine presse, les mots « déportation » et « déporté » sont souvent employés abusivement. L'émigration courante d'un pays surpeuplé et pauvre vers un autre, les déplacements volontaires d'ouvriers et de techniciens, tout est qualifié de déportation. Bientôt, on appellera ceux qui sont allés s'installer sur les bords de la Seine pour travailler aux usines Renault, les « déportés de Meulan » ! C'est ainsi que les mots se dévalorisent, la confusion se crée; et, pour flétrir l'oppression allemande, il vaudra bientôt mieux s'appeler « requis » que « déporté »...

Le président met aux voix la motion préjudiciale présentée par M. Raymond Dronne, qui demande à l'Assemblée de renvoyer en commission la proposition de loi.

« Je propose, a dit M. Raymond Dronne, de gagner un peu de temps afin de permettre aux intéressés des deux camps de reprendre des contacts. »

« Adopter ma proposition, c'est leur donner une chance d'arriver à un accord qui ne comportera ni vainqueurs ni vaincus, à une solution qui ne laissera pas d'amertume. »

Les arguments de M. Dronne ont convaincu l'Assemblée qui a adopté sa motion par 307 voix contre 230. Mais trouverons-nous, un jour, la solution qui ne laissera pas d'amertume ?

Anne FERNIER.

Rectification. — C'est par erreur que, dans notre numéro d'octobre-novembre, nous avons écrit que M. Pierre de Chevigny, député de Meurthe-et-Moselle, n'avait pas été déporté. M. Pierre de Chevigny a été effectivement déporté

AVIS

Nous avons pu constater qu'un certain nombre d'adhérentes n'avaient plus de place sur leur carte de membre de l'A.D.I.R., pour coller le timbre-vignette servant de reçu au versement de la cotisation. Nous informons ces adhérentes que nous sommes à leur disposition pour échanger leur ancienne carte contre une nouvelle.

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS DE LA LOI MOUTON

On ne réviendra jamais assez sur l'amertume dont sont saisis les anciens déportés, qu'ils soient résistants ou politiques, devant la revendication faite par les S.T.O. du titre de « déporté du travail ».

Les déportés politiques et résistants se considèrent comme de simples combattants, frères de ceux qui ont tenu les tranchées de 1914 à 1918 et qui sont un peu trop oubliés; frères de ceux qui combattirent en 1939-1940 et en 1944-1945 et qui ne font pas parler d'eux. Les S.T.O. sont des victimes de guerre, et c'est tout. Y a-t-il une commune mesure entre le S.T.O. qui a refusé de partir en Allemagne pour entrer dans la Résistance et qui a payé de sa vie tandis que sa famille vivait dans la misère, et le S.T.O. parti en Allemagne et qui, lui, adressait 6.000 francs par mois aux siens ?

La confusion qui a été entretenue sciemment auprès des élus commence cependant à disparaître. Le Conseil de la République a heureusement repoussé trois fois les votes de l'Assemblée Nationale qui, à chaque fois, perdaient des voix, malgré la pression énorme de dizaines de milliers de S.T.O. qui n'ont médié ni les lettres aux parlementaires, ni les réunions, ni les menaces publiques ainsi qu'on peut le constater en lisant *Le Déporté du Travail*, n° 144, de mai-juin, où leur Président ne craint pas de se dire « prêt à l'action de masse ». Evidemment, les déportés, eux, ne peuvent prétendre à une action de masse, et pour cause : leur masse est une poussière mêlée à de la terre allemande. Ils ne sont plus, aujourd'hui, que 18.000 survivants et, parmi eux, combien de bien portants ? Il est parti de France 220.000 déportés et, de 1941 à 1944, 88 % ont succombé. (Conférence de presse en date du 28-7-54 du Ministère des Anciens Combattants.)

« En faisant entrer les quelques 600.000 à 700.000 bien portants dans les rangs des 18.000 rescapés d'une des aventures les plus effroyables de tous les temps, on risque fort de faire que, progressivement, on en arrive à se demander si la déportation a été si terrible puisqu'il est revenu tant de déportés en bon état. (Pierre de Chevigny). Mieux encore, on en arrivera finalement à trouver plus de « rescapés » que de déportés au départ, nous aurons multiplié, n'est-ce pas merveilleux, je vous le demande ! »

Il serait injuste de ne pas mentionner la réaction de la Fédération des S.T.O. de Haute-Savoie qui a déclaré, dans son Congrès, se désolidariser de leur Fédération nationale dans la revendication du titre de « déporté », reconnaissant que les conditions de vie des camps de concentration n'avaient aucune commune mesure avec leur propre condition de vie en Allemagne. Elle a trouvé la solution la plus noble et la plus digne de ce dououreux conflit.

Ninette LALET,
déportée 42.189,
veuve de Claude Lalet,
fusillé à Chateaubriant.

DERNIERE MINUTE
LE GOUVERNEMENT FEDERAL
ALLEMAND REFUSE D'ATTRIBUER
UNE PENSION AUX VICTIMES DES
EXPERIENCES PSEUDO-MEDICALES
DES CAMPS DE CONCENTRATION.

L'ALGÉRIE EN 1957 (suite) - par Germaine Tillion

Les habitants de l'Algérie se distinguent entre eux non par la race mais par la religion, et elle n'est actuellement un élément d'opposition que lorsqu'elle se superpose à une différence de niveau de vie et de niveau de culture. Or la plupart des minoritaires (descendants d'Européens) et deux millions environ de majoritaires (Musulmans) ont des niveaux de vie et de culture comparables à ceux que l'on peut rencontrer en France; les autres, — six millions environ d'êtres humains, tous appartenant à la majorité, — ont progressivement perdu les biens matériels et les valeurs spirituelles des sociétés archaïques, sans avoir pu, faute d'instruction et de technicité, devenir des hommes modernes. Ils se trouvent sur la charnière des deux mondes, — au milieu du gué, — hantés par le passé, enflévrés par l'avenir, mais les mains vides et le ventre creux, entre leurs fantômes et leurs fièvres.

Cette spoliation n'est pas un phénomène propre à l'Algérie et elle atteint, ou menace d'atteindre actuellement, les trois quarts de l'espèce humaine, mais vous en comprendrez plus facilement le mécanisme et vous sentirez mieux son injustice, et son affreuse cruauté, si je vous la présente à l'échelon d'un petit groupe humain qui vit dans les montagnes les plus sauvages de l'Aurès et dont j'ai connu, pendant de longues années, chaque homme et chaque femme.

Il y a quinze ans, des hommes pleins de sagesse, de bonhomie et de malice...

Lorsque je les ai vus pour la première fois, ils étaient tous très pauvres — ils l'ont toujours été. Après quatre ou cinq années consécutives de sécheresse, leur situation pouvait devenir très précaire (et il arrivait parfois que l'Administration soit amenée à faire des distributions gratuites de céréales), mais, normalement, ils avaient tout juste le nécessaire pour manger.

Certains d'entre eux étaient malheureux, et j'ai connu, dès ce temps-là, beaucoup trop d'enfants séparés sans raison de leur mère et élevés durement par des marâtres, et des jeunes gens brimés par leurs familles, et des amours contrariées, et des haines inexpiables, et un nombre réellement ahurissant d'assassinats, — mais il n'y a pas de société parfaite et la meilleure gagne beaucoup à n'être pas regardée de trop près. Les bonheurs individuels et privés étaient, me semble-t-il, plus rares encore que chez nous. En compensation, je n'ai jamais rencontré alors ces malheurs profonds, irrémédiables, dont les grandes civilisations ont le secret.

Ces gens avaient aussi des vertus, des chances raisonnables de bonheur, de la bonhomie, de la cordialité, de la malice. Ils se maintenaient dans un assez bon équilibre, grâce à l'ent'aide illuminée qui liait entre eux les habitants d'un village ou d'un groupe de tentes, à la fierté qu'ils ressentaient tous de cette union, au plaisir extrême qu'ils prenaient à jouer de mauvais tours à leurs voisins et à l'inefficacité relative de ces mauvais tours. (Je me souviens, en particulier, de deux tribus, ennemis de longue date, et d'une de leurs petites guerres à laquelle j'ai assisté : au bout de trois jours de bataille ininterrompue, au cours de laquelle on s'était tiré dessus à satiété, il y a eu, en tout et pour tout, un homme blessé et une brebis tuée. Le marabout le plus proche servit d'intermédiaire; le parti victorieux consentit à dédommager le blessé ennemi et tout le monde se mit d'accord pour faire la paix et pour cacher

l'affaire, non seulement aux lointains messieurs de la Préfectorale, mais aussi aux deux caïds du secteur. Mais comme on s'était amusé, de part et d'autre !)

Je les ai quittés dans la dernière semaine de mai 1940.

Quand je les ai retrouvés, entre décembre 1954 et mars 1955, j'ai été atterrée par le changement survenu chez eux en moins de quinze ans et que je ne puis exprimer que par ce mot « clochardisation ». Ces hommes qui, il y a quinze ans, vivaient sobrement, mais décentement, et dans des conditions à peu près identiques pour tous, étaient maintenant scindés en deux groupes inégaux : dans le moins nombreux, l'aisance, il est vrai, était plus grande qu'autrefois, mais, dans l'autre, plus personne ne savait comment il mangerait entre décembre et juin. Jadis, après une bonne récolte, le plus pauvre homme en répartissait l'excédent sur les trois années suivantes, — car une expérience millénaire avait appris à tous la prévoyance, — et maintenant, neuf familles sur dix vivaient au jour le jour.

Comment expliquer cela ? Les explications abondent, mais beaucoup ne valent pas cher. En voici une première série classique : *ils sont imprévoyants... ce sont de grands enfants... le fatalisme musulman, etc...*

Malheureusement pour les explications en question, j'étais là, précisément là, il y a quinze ans, et j'ai connu ces mêmes hommes, — les mêmes, — ni imprévoyants, ni fatalistes, ni « grands enfants », mais au contraire, pleins de sagesse, de gaieté, d'expérience et d'ingéniosité.

Seconde série d'explications, également classique : le Colonialisme, vieux Croquemaitaine.

Malheureusement encore, il n'y a jamais eu de colon, ni hier ni aujourd'hui, à moins de cent kilomètres à la ronde et seuls le vent de sable et les chèvres peuvent à la rigueur être accusés d'une diminution de la surface des terres cultivables (mais ce n'est pas le « colonialisme » qui a inventé les chèvres et le vent).

A vrai dire, en cette fin d'année 1954, il y avait tout de même une route, — sur laquelle personne ne passait, que les caravanes de jadis. Il y avait aussi une splendide école, — où aucun instituteur n'était encore venu. Et, comme par le passé, on ne voyait jamais ni médecin ni infirmier, ni aucune sorte de fonctionnaire, — sinon, tous les trois ou quatre ans, deux gendarmes inoffensifs et ahuris, et, depuis un mois, quelques militaires ou quelques fellaghas (mais ceci est une autre histoire ou plutôt un autre épisode de la même histoire). La « présence française » brillait, apparemment, par son absence : aucun colon, une école sans instituteur, une route vide, ni médecin, ni infirmier, ni aucune sorte d'émissaire de la « civilisation ». Quelques intentions, tout au plus, mais non suivies d'effet.

Quelle erreur ! La « présence française » était partout, invisible mais omniprésente, et distribuant à pleines mains le Bien et le Mal (Mal et Bien sont difficiles à distinguer ici, comme vous allez le voir).

Pas de tournées médicales régulières, c'est vrai, — donc pas de distribution périodique d'aspirine ou de boules de gomme, — mais le paludisme, le typhus exanthématique et la typhoïde (qui dévastaient encore la région il y a quinze ans) ont à peu près totalement disparu, sans que les gens du pays aient même remarqué le passage des blouses blanches et des thermomètres : des spécialis-

tes ont circonscrit les zones impaludées, le D.D.T. a fait le reste. Dans la période antérieure, c'était la peste et le choléra qui, par les soins invisibles de nos médecins, avaient opéré la même sortie discrète. A peu près en même temps, les famines mortelles et les guerres de tribu, surveillées, de loin, par les Services Préfectoraux, allaient rejoindre les vieilles légendes du passé.

Quel tableau idyllique : pas de colon, pas de fonctionnaire, mais la paix règne, la santé s'améliore, les poux disparaissent (avec le typhus), les moustiques également (avec le paludisme), et quand survient une vraie famine, — pas la faim qui fait mal au ventre, mais celle qui fait mourir, — les hauts fonctionnaires se déplacent pour faire distribuer de la farine ou du riz. Est-ce cela la « colonisation » ? Oui, c'est parfois cela, qui n'est pas aussi anodin ou inoffensif qu'il semble.

Bref, la population a augmenté, et nous avons vu que, pour l'ensemble de l'Algérie, elle est devenue quatre ou cinq fois ce qu'elle était il y a cent ans; elle a atteint un rythme d'accroissement qui est actuellement un des plus hauts du monde, *mais qui n'est pas encore le plus haut qu'elle puisse atteindre*. En même temps que la population augmentait, ses troupeaux et ses cultures s'accroissaient en proportion et atteignaient, puis dépassaient ce qu'on pourrait appeler la cote d'alarme, à partir de laquelle il y a usure irréparable des sols, destruction définitive des sources et des forêts. Donc, pendant que la population se multiplie selon une progression géométrique, non seulement ses ressources n'augmentent pas selon une progression arithmétique (comme le disait Malthus), mais elles cessent de s'accroître et même elles diminuent.

Pendant ce temps, sur cette route vide, où, semble-t-il, il ne passe personne, chemine un autre type d'évolution : les paysans ont cessé de compter en charges d'orge et ils calculent en pièces d'argent,

— car ils sont passés de l'économie de troc à l'économie de marché sans presque s'en rendre compte. Maintenant ils sont pris dans l'inférieur système qui a étranglé pendant des siècles Jacques Bonhomme, notre encêtre, — Jacques Bonhomme, avec son imprévoyance, sa faïnéance, tous ses vices de pauvre (et naturellement son fatalisme), mais qu'on appelait dans son cas : « résignation chrétienne ».

Ce cycle (qui se retrouve dans tous les pays affamés du globe) consiste, pour le paysan, à être obligé de vendre ses produits immédiatement après la récolte pour rembourser des avances, donc au cours le plus bas, puis de racheter, cinq ou six mois plus tard, le produit qu'il a vendu, mais cette fois au cours le plus haut — c'est-à-dire à un prix quelquefois double de celui qui lui a été payé. Il n'est pas difficile de comprendre que le malheureux achève ainsi de s'enfoncer dans une détresse sans remède. Néanmoins, ce système, et d'autres encore (que je n'ai pas la possibilité de vous décrire, dans cet exposé que j'essaie d'abréger), ne constituent que des remous et des tourbillons dans l'énorme fleuve de misère qui entraîne aujourd'hui irrésistiblement des continents entiers.

L'accroissement brutal, anormal, de la population, la diminution parallèle des ressources, l'effondrement de l'économie, le contact avec la supériorité décourageante des mécaniques étrangères, ont pour résultat de faire chavirer les civilisations archaïques qui subissent cet assaut. Tout, maintenant, s'effondre ou

va s'effondrer : les arts, les techniques et toutes les ingénieuses coutumes qui permettaient à un groupe humain de vivre à peu près en paix. Et c'est parfaitement logique : il faut des semaines de travail et sept toisons pour tisser un burnous (chaque toison vaut entre cinq cents et mille francs) ; il est rigoureusement absurde, pour des gens qui mangent de la viande quatre fois par an de consacrer cet argent et ce temps à un vêtement, alors qu'on peut avoir, pour un prix dérisoire, une minable défroque qui, tout de même, protège du froid. Tout le reste est à l'avantage et, dans tous les domaines, le minable, le sordide va remplacer le noble patrimoine déchu.

Je ne puis vous décrire l'interminable enfilade de catastrophes qui, désormais, vont méthodiquement dévaster les existences de ces pauvres gens. Le pâturage ? Utilisé par un trop grand nombre de bêtes, il est usé avant le renouveau — et les bêtes crèvent. La semence, espoir de l'an prochain ? Mourant de faim, on l'a mangée, par petites poignées. On est volé quand on achète. On est volé quand on vend. On n'aura plus de miel, car les abeilles sont mortes à la dernière sécheresse et on n'a pas refait de ruches. Et j'allais oublier les impôts, les usuriers, et les Sociétés Agricoles de Prévoyance.

Les lois et les fonctionnaires sont impuissants à protéger les hommes illétrés et pauvres ; une nuée de parasites les rongent. Et maintenant : la révolte, les « fellaghas », les « forces de l'ordre ». Et entre les « fellaghas » et les « forces de l'ordre » ? Eux. Naturellement.

Le moyen âge se termine actuellement sur toute la surface de la terre

En 1828, lorsque nos ancêtres ont traversé la mer pour venger un coup d'éventail, l'Algérie était un pays archaïque. La France aussi.

Depuis lors, la face du monde a changé, et la guerre de 1870 a sans doute été la dernière guerre du moyen âge. Mon grand-père l'a faite, le vôtre aussi peut-être. C'est dire que le moyen âge est encore tout près de nous et que nous pouvons essayer de comprendre les hommes contemporains qui ne l'ont pas encore dépassé.

La nouvelle ère a commencé, non pas avec la fission de l'atome (qui n'en est qu'un des événements), mais avec le développement énorme du machinisme, l'intensité et la rapidité des transports et des échanges, et, surtout, les grandes découvertes médicales ; et, en liaison avec ces phénomènes, la généralisation de l'instruction, l'augmentation de la technicité, l'accroissement régulier des richesses.

Tout cela — suppression mondiale des épidémies, commercialisation mondiale des richesses, diffusion mondiale des idées, des découvertes et des événements — a eu pour conséquence de transformer le milieu biologique humain sur toute la terre.

Or, une partie des hommes s'est adaptée au nouveau milieu et en a tiré des avantages considérables ; les autres n'y sont pas parvenu immédiatement et se sont mis alors à prendre du retard, de telle sorte que, chaque année, il est un peu plus difficile pour eux de rattraper les premiers. Un des symptômes de ce retard est une augmentation démesurée de la population, et c'est pourquoi, prenant l'effet pour la cause, la plupart des gens, surtout dans les pays anglo-saxons, préconisent pour les peuples misérables le contrôle des naissances. Conseiller le

contrôle des naissances à un « pays sous-développé » est une blague sinistre.

Dans les régions, où d'immenses espaces vierges permettent de différer provisoirement le surpeuplement, des populations archaïques survivent qui ne sont encore ni « adaptées », ni « clochardées », mais il est clair qu'il s'agit là d'un sursis, dont on peut presque fixer l'échéance, simplement en considérant le chiffre de leur population par rapport au kilomètre carré de bonne terre dont elles disposent. Que les ethnographes se précipitent pour les visiter, car dans peu de temps il sera trop tard. Et attendrissons-nous, en passant, sur leurs masques sculptés, sur leurs tapas, sur leurs danses, sur leurs djellabas brodées, — avant l'invasion du bleu-de-chauffe ou de la guenille. Quant à moi, permettez-moi de pleurer d'abord sur leur malheur, — car de pleurer, il y a lieu.

Le plus grand forfait du dix-huitième siècle me semble avoir été la Traite des Noirs. Et le Colonialisme représente, à mes yeux, celui du dix-neuvième siècle. Mais le crime de notre temps sera la « clochardisation » des trois quarts de l'espèce humaine, qui est actuellement en cours sur toute la surface de la terre. Le Système Concentrationnaire ? On peut, probablement, le considérer comme une rationalisation extrême du phénomène, une tentative pour en tirer financièrement le « meilleur parti » possible.

L'anti-esclavagisme a été l'alibi du colonialisme (il l'est encore parfois), et je me demande si l'anti-colonialisme n'est pas en train de devenir l'alibi de la « clochardisation ». Non pas que le colonialisme soit tout à fait mort — il est seulement moribond — ni qu'il n'ait pas aggravé la situation économique des pays où il a sévi, mais il n'est pas seul responsable de leur misère, et, à l'heure actuelle, par exemple, la situation alimentaire dans les régions d'Algérie où il n'y a jamais eu de colons apparaît comme un peu plus alarmante pour les indigents que dans celles où les colons sont en nombre, — le « colon » étant, par rapport au « colonisé », quelque chose comme l'insuline pour le diabétique, à la fois le signe de sa maladie et son palliatif temporaire. Supprimer l'insuline avant d'avoir guéri le diabète, c'est tuer le malade ; dire que la santé consiste à prendre de l'insuline ce serait se moquer du monde.

(A suivre.)

Germaine TILLION.

J'ai essayé de vous présenter le problème algérien tel que je le vois moi-même, avec ses contradictions et ses complexités, et sans tenir compte des argumentations de la politique pure. Le résultat, c'est que certaines parties de cette étude peuvent être utilisées dans un sens, et d'autres, dans le sens diamétralement opposé. C'est pourquoi je vous demande d'attendre d'avoir lu en entier cet exposé pour argumenter, à votre tour, dans un sens, dans l'autre ou entre les deux.

G. T.

Le début de l'étude que notre camarade Germaine Tillion a bien voulu consacrer à l'Algérie en 1957 sur notre demande, pour *Voix et Visages*, a soulevé un vif intérêt dans les milieux métropolitains et algériens.

Nous poursuivrons la publication de l'Algérie en 1957 dans le Bulletin, par chapitres. En outre, l'A.D.I.R. fait paraître le texte intégral de l'étude de Ger-

Lettre d'Amérique

N'étant pas membre de l'A.D.I.R. je ne sais si les pages du Bulletin me seront ouvertes, mais j'aimerais pouvoir commenter un paragraphe, concernant la politique américaine, de l'article « *En lisant les Mémoires du Général de Gaulle* » paru dans le numéro de septembre-octobre 1956 de « *Voix et Visages* ».

J'avoue n'avoir pas encore parcouru le deuxième volume de ce passionnant récit quoique possédant un des exemplaires réservés aux Français Libres et, si je me permets de contester l'affirmation suivante, c'est précisément parce que dès juillet 1940 j'avais choisi de Gaulle et que j'ai fait cinq années de volontariat aux bureaux de *France Forever*, l'organisation gaulliste aux Etats-Unis.

« En toute occasion, le chef de la France Libre combattit pour sauvegarder la souveraineté française et pour reconstituer l'unité du pays, en déjouant les manœuvres de Roosevelt qui affectait de considérer Vichy comme le gouvernement légitime, afin de le mieux mépriser et d'étouffer le redressement possible d'une France indépendante. » G. Girard

Maintes fois notre organisation s'est dressée contre la politique de Roosevelt, maintes fois nous avons eu à nous plaindre des décisions gouvernementales concernant la France Combattante, mais il est inexact d'affirmer que Roosevelt « cherchait à étouffer le redressement possible d'une France indépendante » — loin de là ! Roosevelt était profondément francophile, comme sa mère du reste, et si les rapports officiels avec la France Libre laissaient à désirer, il ne faut pas oublier qu'en Amérique, de mauvais Français osaient parler au nom de la France et que ces faux prophètes, tel Chautemps, faisaient beaucoup de bruit à Washington. A l'étranger, comme chez vous, les divisions entre Français étaient profondes et il ne manquait pas de Vichysois pour inciter notre gouvernement à une politique anti-gaulliste et à crier, dès qu'il s'agissait de la France Libre, soit au communisme, soit au fascisme, selon l'auditoire auquel ils s'adressaient.

A Washington il y avait également le scrupule, légitime du reste, d'accréditer un gouvernement que la majorité du pays n'avait pas choisi aux urnes, et l'erreur consistait à investir Vichy d'une légitimité qui n'était que bâtarde et à ignorer que de Gaulle avait le pays derrière lui.

Et puis il y avait la Flotte ! Roosevelt redoutait que, sous la pression allemande, cette superbe arme soit livrée aux Boches et il faut attribuer certaines mesures de sa politique à cette hantise — politique qui, pour citer Soustelle, tentait « à éviter le pire, mais non à provoquer le meilleur ».

Entre de Gaulle et Roosevelt existait sans aucun doute un manque de compréhension basé sur des personnalités très différentes, mais, quoi qu'en dise, Roosevelt était un sincère ami de la France ! Qu'il ait été influencé par le mythe Pétain, c'est possible, car nombreux sont les Français tombés dans la même erreur. Qu'il ait été anti-français c'est faux, car il était assez intelligent pour comprendre qu'une France forte et libre devenait pour les Etats-Unis une précieuse alliée et que rebâtir l'Europe sans la France était inconcevable !

Caroline FERRIDAY.

maine Tillion sous forme d'une brochure d'une vingtaine de pages, vendue au prix coûtant de 100 francs (réduction de 20 % par cent exemplaires, les frais étant moindres).

LA CULOTTE DE GERMANIA

Dans bien des moments tragiques, l'esprit blasque du Français a maintenu haut son moral, à la plus grande stupeur de ses bourreaux. « Vous, les Français, vous riez de tout, de tout », s'écria un policier de la Gestapo, trépignant de colère, à un résistant au visage fracassé, au corps couvert de bleus et de plaies, qui venait de lui répondre par une plai-santerie et qui le regardait gesticuler, impassible et narquois.

Certaines épreuves seulement pénibles, il était dans notre caractère national de les prendre « avec le sourire ».

Aucune des 27.000 n'a oublié Yolande del Fa, joyeuse enfant de la balle qui égaya la quarantaine à Ravensbrück avec ses impayables parades de Carmen ou ses chansonnettes qu'elle débitait d'une manière irrésistible :

« Elle vendait des petits gâteaux
Qu'elle pliait bien comme il faut... »
ou bien :

« Un flacre allait trottinant
Cahin, caha, hue-dia,
Hop-là ! »

Geneviève Morat, qui fut internée à Fresnes dans la même cellule que Yolande, avec Rose-Marie Jones (morte de la diphtérie trois semaines après son arrivée à Ravensbrück), et moi-même, nous conte ici comment l'humeur malicieuse de « notre Yolande » nous aidait à tenir.

A. de S.

Une de nos surveillantes, grande Aryenne au cheveu filasse, à l'œil glauque, a été baptisée par nous (et par Geneviève de Gaulle, Thérèse Verschuren, André Bes, dans la cellule à côté, sans se donner le mot), Germania. Un jour, Germania entre dans la cellule :

« — Laquelle d'entre vous veut tricoter pour moi ? »

Un long silence, qui devient pénible.

« — Une gulotte ! », précise Germania. Yolande lève le nez :

« — Moi ! », dit-elle.

« — Ach, bien, très bien, je vous apporterai ce qu'il faut ! »

Ravie, elle s'en va.

« — Ecoutez, dit Yolande, je n'ai pas plus envie que vous de travailler pour eux, mais j'ai accepté pour me calmer les nerfs. Six mois que je tourne en rond ici... Une culotte, ça ne tire pas à conséquence. »

Son œil brille d'un étrange éclat. Nous sentons qu'avec Yolande cette histoire de culotte ne va pas se passer comme cela.

Le lendemain, Germania est venue parler de sa culotte. Elle a apporté un mètre en ruban.

« — Bon, dit Yolande, je vais prendre vos mesures; allons, relevez vos jupes. L'Allemande s'exécute timidement, mais Yolande, d'un geste décisif, la retrousse jusqu'à la taille... et découvre une superbe culotte de laine violet évêque qui lui descend jusqu'aux genoux. »

« — Ôôôôô ! Quelle belle culotte ! », s'écrie Yolande, avec vénération.

Misère ! Comment retenir le rire qui glou-gloute déjà dans notre poitrine... Nous nous mordons les gencives jusqu'au sang et réussissons à ne pas broncher. Germania nous guette du coin de l'œil. Notre air sérieux et admiratif la rassure.

« — Ach, murmure-t-elle, en souriant bêtement. Monsieur français, pas aimer gulotte comme cela. Monsieur allemand, beaucoup aimer ! »

C'est trop, c'est trop. On a dit à Anne que pour retenir le fou-rire, il fallait ouvrir la bouche. Aussi elle se tourne vers le mur en ouvrant la bouche comme une carpe. Juliette, pliée en deux, cache sa tête dans ses mains, et moi je secoue la tête de haut en bas d'un air approbateur, en réalité, pour secouer ce fou-rire qui va éclater, c'est sûr, d'autant plus que Yolande, impassible, fait tout ce qu'elle peut pour nous faire pouffer.

« Allons, le tour de cuisse ! Le tour de fesses, à présent. Je vous la fais aussi à manches longues ?

« — A manches longues ?

« — Je veux dire, avec de grandes jambes, comme celle-là ?

« — Ya, crandes chambres », dit l'Allemande, rêveuse.

La porte refermée derrière elle, nous nous écroulons.

L'après-midi, plusieurs tours de clef, Germania est là. Je n'ai même pas relevé le nez. Assise sur une paillasse, sous la fenêtre, je dévore le livre que la Croix-Rouge nous a remis ce matin. Enfin pouvoir lire... même un livre aussi idiot que celui-là. Il faut être passée par là pour réaliser le trou effroyable que cela peut faire dans une vie de ne jamais plus voir la moindre lettre d'imprimerie !

Les autres discutent. Je n'entends pas, je tourne les pages, je dévore !

« — Geneviève, qu'en pensez-vous ? Ces aiguilles conviennent-elles à la grosseur du fil ? »

Je relève à tête.

Ah ! cette fois, rien à faire. J'ai été surprise d'une façon trop brusque... j'ai beau serrer les dents, les coins de ma bouche se tirent, se tirent jusqu'aux oreilles... et je ris. Je ris, malgré tous mes efforts.

Yolande a posé sur mes genoux une pelote de laine ersatz d'un vert cru tordue avec un fil de soie rose bonbon. Mon Dieu, ce goût allemand. « Très cholli ! » Ce qu'elle va être troubante, là dedans, avec ses manches longues...

« — Ça... ça... ça me semble convenir parfaitement ! », dis-je non sans peine. Je lutte ferme sous le regard impitoyable de notre terrible pince-sans-rire. L'Allemande est furieuse, je le sens... je ne tiens pourtant pas à risquer le cachot.

Yolande discute en allemand, avec Germania, qui me regarde tout le temps d'un air mauvais. Anne, derrière son dos, rigole sans se gêner. Pour moi, il ne faut pas, il ne faut pas, c'est atroce !

Quand la surveillante est partie, je me renverse sur ma paillasse et « lâchez tout » !

Les autres aussi en pleurent.

« — Bon sang, arrêtez-vous ! », dit Yolande en reprenant son sérieux. Elle se tourne vers moi :

« — J'ai cru que vous ne regarderiez jamais ! Je ne voulais pas vous faire manquer cela. C'est égal, j'ai eu peur pour vous. Elle m'a demandé : « Qu'est-ce qu'elle a à se crever de rire toute seule dans son coin ? » — « Je ne sais pas, ai-je répondu, elle est très jeune, vingt ans, la prison commence à lui porter à la tête, elle est n'est plus très normale ! »

Les jours suivants, Yolande tricote assidûment.

Juliette (une concierge qui avait barbotté du charbon aux Allemands) est partie. Une nouvelle, Rose-Marie Jones, la femme d'un officier anglais de l'Intelligence Service, la remplace.

Yolande tricote avec rage.

Nous sommes dévorées par les puces qui se nichent dans le plancher et les paillasses. Pour tuer le temps, Rose-Marie et Anne gravent des inscriptions sur le mur, et même un petit poème de Guillaume Apollinaire, « La Puce » :

« Puce, amie, amante même

Qu'ils sont cruels, ceux qui nous aiment
Tout notre sang coule pour eux !

Les bien-aimés sont malheureux... »

Un beau jour : « Einpacken Madame », Yolande est déportée.

Nous restons trois, il n'y a plus que quelques rangs à faire pour terminer la culotte. Anne s'en charge, et ajoute dans le haut, une cordelière ornée de deux énormes pompons tout ronds (elle s'est délectée en faisant cela). Rose-Marie est partagée entre l'ahurissement et l'envie de rire devant ce chef-d'œuvre.

Ayant terminé sa toilette, Anne décide d'essayer la culotte sur son slip en indémaillable. Debout sur le chalit, elle prend des poses comme un mannequin de Dior.

L'ensemble vert et rose est irrésistible.

« — Monsieur allemand, beaucoup aimer ! » susurre Anne en levant un bras à droite, et en tendant une jambe à gauche.

« — Assez ! assez ! Bande de cloches ! crie Rose-Marie qui, comme moi, n'en peut plus. Assez, Anne, vous ne voyez pas, si elle ouvrira le mouchard ! »

Anne, prudemment, ôte la culotte. Il était temps ! Cric, crac, Germania entre dans la cellule et regarde avec stupeur sa culotte qui git à terre, déformée. Anne la prend et l'étreint en longueur.

« — Je vous ai fait une cordelière, dit-elle pour faire diversion, en lui fourrant les pompons sous le nez.

« — Oh, Danke schön so viel ! Danke schön ! »

Elle part en emportant la culotte, enchantée.

« — Quel dommage, dit Rose-Marie, on n'a pas eu le temps d'y fourrer quelques puces ! »

Geneviève MORAT.

(Geneviève, libérée quelques semaines plus tard, a réussi, non sans peine, à passer à la fouille le reste de la pelote de laine. En allant voir les parents de toutes celles qui lui avaient confié des messages, elle ne manquait pas de leur raconter l'histoire de la culotte qui a réjoui beaucoup d'occupés.)

MISE EN GARDE

Certains hommes d'affaires essaient d'entrer en relations avec des déportées, en leur faisant miroiter qu'ils sont en mesure de leur faire obtenir de l'Allemagne des indemnités auxquelles elles pourraient avoir droit.

Nous mettons toutes nos camarades très sérieusement en garde contre ces agissements et nous les prions de bien vouloir nous signaler les sollicitations dont elles pourraient être l'objet.

Nous suivons de très près ces questions d'indemnisation et nous sommes en mesure de vous assurer qu'aucun texte n'a été voté en Allemagne en faveur des déportés de la Résistance.

Par contre, il est question que la Société « I.G. Farben » indemnise les déportés d'Auschwitz et de ses Kommandos ayant travaillé dans des usines.

Si un jour les négociations en cours devaient aboutir, vous en seriez aussitôt informées par nos soins.

Scrutin du 23 Janvier 1957

sur l'amendement présenté par
MM. Vigier, de Chevigny, J. de Lipkowsky :
"Victimes du S.T.O. et Assimilés"

Nombre des votants 514
Majorité absolue 258
Pour l'adoption 227
Contre 287

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Alloin. André (Pierre), Meurthe-et-Moselle. Angibault. Anthionoz. Arabi El Goni. Arbeltier. Arbogast. Arnal (Frank). Arrighi (Pascal).

Babet (Raphaël). Bailliencourt (de). Ballestreri. Barennes. Barrachin. Baurens. Baylet. Bayrou. Béguin (André). Charente-Maritime. Bénard. Oise. Béné (Maurice). Berrang. Berthet. Berthommier. Binot. Bône. Edouard Bonnefous. Bonnet (Christian). Morbihan. Bonnet (Georges). Dordogne. Bouhey (Jean). Bouret. Bourgeois. Bouyer. Bretin. Briecout. Briffod. Brusset (Max). Buron. Cadic. Caillavet. Cartier (Marcel). Drôme. Cassagne. Cayeux (Jean). Chamant. Charles (Pierre). Charlot (Jean). Charpentier. Chatelain. Chatenay. Chauvet. Cheikh (Mohamed Saïd). Chevigné (Pierre de). Chevigny (de). Christiaens. Coirre. Colin (André). Condat-Mahaman. Corniglion-Molinier. Coste-Floret (Paul). Hérault. Couinaud. Courrier. Coutant (Robert). Couturaud. Crouan. Crouzier (Jean). Cuicci. Cupfer. Dama-sio. David (Jean-Paul). Seine-et-Oise. Davoust. Delabre. Delachenal. Depreux. Desson (Guy). Dienesch (Mlle). Dorey. Dumas (Roland). Dupraz (Joannès). Durbet.

Engel.

Faggianelli. Faraud. Faure (Edgar). Jura. Ferrand (Joseph). Morbihan. Fontanet. Fourcade (Jacques). François-Bénard. Hautes-Alpes. Frédéric-Dupont.

Gaillard (Félix). Galy-Gasparru. Garet (Pierre). Gautier-Chaumet. Gayrard. Georges (Maurice). Gernez. Giacobbi. Giscard d'Estaing. Gosset. Gourdon. Grandin. Guibert. Guillou (Pierre). Guislain. Guittot (Jean). Loire-Inférieure.

Helluin (Georges). Hernu. Hugues (Emile). Alpes-Maritimes.

Icher. Ihuel.

Jarrosson. Jean-Moreau. Jégorel. Joubert. Juliard (Georges). July. Juskiewenski. Juvenal (Marx).

Klock. Koenig (Pierre).

Laborde. Lafay (Bernard). Lainé (Jean). Eure. Lainé (Raymond). Cher. Laniel (Joseph). Larue (Raymond). Vienne. Lecourt. Leenhardt (Francis). Léger. Léotard (de). Levindrey. Lipkowski (Jean de). Louvel. Lucas. Luciani. Lux.

Mabrut. Mahamoud Harbi. Mailhe. Marcellin. Margueritte (Charles). Marie (André). Maurice-Bokanowski. Mayer (Daniel). Médecin. Méhaignerie. Mendès-France. Menthon (de). Mérigonde. Meunier (Jean). Indre-et-Loire. Moisan. Mondon. Moselle. Monin. Monnier. Montalat. Monteil (André). Moustier (de). Moynet. Mutter (André).

Nerzic. Nicolas (Lucien). Vosges. Nicolas (Maurice). Seine. Nisse.

Orvoen. Ouedraogo Kango.

Panier. Paquet. Parrot. Paulin. Pelat. Penoy. Pianta. Pierrebbourg (de). Pividic. Plantier. Pleven (René). Pommier (Pierre). Priou. Privat. Puy.

Quinson.

Ramel. Raymond-Laurent. Reille-Soult. Réoyo. Rey. Reynaud (Paul). Reynès (Alfred). Ribeyre (Paul). Rincent. Ritter. Ruf (Joannès).

Sagnol. Salvetat. Sanglier. Savary. Schaff. Scheider. Schmitt (Albert). Schneiter. Schuman (Robert). Moselle. Schumann (Maurice), Nord. Segelle. Seitlinger. Souquès (Pierre).

Tamarelle. Teitgen (Pierre-Henri). Teulé. Thébault (Henri). Thiriet. Thoral. Tirolien. Titeux. Trémouilhe. Triboulet. Tubach.

Ulrich.

Vahé. Vals (Francis). Varvier. Vassor. Vaugelade. Viallet. Viatte. Vigier. Vigner. Vignard. Vitter (Pierre). Wasmer.

Ont voté contre :

Abelin. Alduy. André (Adrien). Vienne. Ansart. Antier. Apithy. Astier de La Vigerie (d'). Auban (Achille).

Bacon. Badie. Ballanger (Robert). Barbot (Marcel). Barel (Virgile). Barrot (Noël). Barthélémy. Bartolini. Baudry d'Asson (de). Béguin (Lucien). Seine-et-Marne. Benoist (Charles). Benoit (Alcide). Bergasse. Besset. Besson (Robert). Bettencourt. Bichet (Robert). Billat. Billoux. Bissol. Blondeau. Boccagny. Bocoum. Barème Kissorou. Boisseau. Bonnaire. Bonte (Florimond). Bouloux. Bourbon. Boutard (Mme). Boutavant. Bouxom. Brard. Brocas. Bruelle. Bruyneel.

Cachin (Marcel). Cagne. Calas. Cance. Cartier (Gilbert). Seine-et-Oise. Cartier (Marius). Haute-Marne. Casanova. Castera. Catoire. Cermolacce. Chambeiron. Chêne. Cherrier. Cogniot. Conte (Arthur). Coquel. Cordillot. Cormier. Coste-Floret (Alfred). Haute-Garonne. Coulibaly Ouezzin. Coulon. Courant. Cristofol.

Dagain. Daladier (Edouard). Darou. David (Marcel). Landes. Defrance. Degoutte. Degrond (Mme). Deixonne. De-Jean. Demusois. Denis (Alphonse). Divers. Desouches. Diallo Saïfoulaye. Diat (Jean). Diori Haman. Dixmier. Dreyfus-Schmidt. Dronne. Duclos (Jacques). Ducos. Dufour. Dumortier. Dupont (Louis). Duprat (Gérard). Dupuy (Marc). Duquesne. Durroux. Duvernois (Mme).

Estachy (Mme). Eudier. Evrard. Fajon (Etienne). Fauchon. Febvay. Félix-Tchicaya. Ferrand (Pierre). Creuse. Fourvel.

Gabelle. Gaborit. Gabriel-Péri (Mme). Gagnaire. Gaillemartin. Galicier (Mme). Garat (Joseph). Garaudy. Garnier. Gautier (André). Gavini. Girard. Girardot. Gosnat. Goudoux. Goussu. Gozard (Gilles). Grappe (Mme). Gravoille. Grenier (Fernand). Guérin (Mme Rose). Guittot (Antoine). Vendée. Guyon (Jean-Raymond). Guyot (Raymond). Halbout. Hamon (Marcel). Hénault. Henneguelle. Houdremont. Hugues (André). Seine.

Jacquet (Michel). Jourd'hui. Juge. Julian (Gaston).

Keita (Modibo). Kir. Kriegel-Valrimont. Lacaze (Henri). La Chambre (Guy). Lalle. Lamarque-Cando. Lambert (Lucien). Lamps. Lareppe. Larue (Tony). Seine-Maritime. Laurens (Camille). Le Bail. Le Caroff. Leclercq. Lecœur. Lefebvre (Mme Francine). Le Floch. Lefranc (Raymond). Aisne. Legagneux. Legendre. Lempereur (Mme). Lenormand (André). Calvados. Leroy. Lespiau. Le Strat. Letoquart. Lisette. Llante. Lussy (Charles).

Malleret-Joinville. Manceau (Bernard). Maine-et-Loire. Manceau (Robert). Sarthe. Mancey (André). Mao (Hervé). Marat (René). Marin (Fernand). Marrane. Martel (Henri). Martin (Gilbert). Eure. Marzin (Mlle). Masse. Maton. Mazier. Mazuez (Pierre-Fernand). Mbida. Mercier (André-François). Deux-Sèvres. Merle. Meunier (Pierre). Côte-d'Or. Michaud (Louis). Michel. Midol. Mignot

Mondon (Raymond). Réunion. Monnerville (Pierre). Montel (Eugène). Haute-Garonne. Mora. Morève. Morice (André). Mouton. Mudry. Musmeaux. Naegelen (Marcel-Edmond). Naudet. Ninine. Noël (Marcel). Notebart. Oopa Pouvanaa. Ortlieb.

Pagès. Palmero. Parmentier. Paul (Gabriel). Paumier (Bernard). Pebellier (Eugène). Pelissou. Penven. Perche. Peron (Yves). Petit (Guy). Pflimlin. Pierrard. Piete. Pinay. Pirot. Plaisance. Pourtalet. Pranchère. Prin (Mme). Prisset. Pronteau. Prot. Provo. Queuille (Henri). Rabaté (Mme). Rakotovelo. Ramette. Ramonet. Ranoux. Regaudie. Renard (Adrien). Reyraud (Mme). Rieu. Roca (Mme). Rochet (Waldeck). Roclore. Rolland. Roquefort. Roucaute (Gabriel). Gard. Roucaute (Roger). Ardèche. Rousseau. Ruffe (Hubert). Rumeau (Mlle).

Salliard du Rivault. Sauer. Sauvage. Savard. Sekou Touré. Sesmaisons (de). Sidi el Mokhtar. Simonnet. Sissoko Fily Dabo. Sourbet. Soury.

Temple. Thamier. Thibaud (Marcel). Loire. Thibault (Edouard). Gard. Thorez (Maurice). Tinguy (de). Tixier-Vignancour. Toubanc. Tourné. Tourtaud. Tricart. Tsiranana. Ture (Jean). Tys.

Vaillant-Couturier (Mme). Vallin. Vayron (Philippe). Védrines. Verdier. Vergès. Vermeersch (Mme). Véry (Emmanuel). Villard (Jean). Villon (Pierre). Vuillien.

Se sont abstenus volontairement : Alliot. Cot (Pierre). Dorgères d'Halluin. Isorni.

N'ont pas pris part au vote : Anxionnaz. Aubame. Barry Diawadou. Bidault (Georges). Biléres. Boganda. Boni Nazi. Bourgès-Maunoury.

Chaban-Delmas. Conombo. Defferre. Dia (Mamadou). Dicko (Hammouda). Dides. Doutrelot. Duveau. Faure (Maurice). Lot. Félice (de). Féron. Gazier. Gouin (Félix). Grunitzky. Guille. Guissou (Henri).

Hersant. Houphouet-Boigny. Huel (Robert-Henry). Jaquet (Gérard). Lacoste. Laforest. Lefranc (Jean). Pas-de-Calais. Lejeune (Max). Lemaire. Lenormand (Maurice). Nouvelle-Calédonie. Loustau.

Maga (Hubert). Malbrant. Maroselli. Masson (Jean). Métayer (Pierre). Minjoz. Mitterrand. Mollet (Guy). Perroy. Pesquet. Pineau. Plantevin. Prigent (Tanguy).

Ramadier (Paul). Senghor. Soulié (Michel). Thomas (Eugène). Trémolet de Villers.

Excusés ou absents par congé : Beauguitte (André). Boscary-Monsservin. Boisné (Raymond). Césaire. Clostermann. Démarré. Devinat. Douala (Manga Bell). Gaumont. Hovnanian. Jacquinot (Louis). Le Pen. Liquid. Meck. Montel (Pierre). Rhône. Moch (Jules). Pelleray. Poirot (Maurice). Raingéard. Soustelle.

N'ont pas pris part au vote : M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

M. Pierre-Olivier Lapie, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin : MM. Mao, Morice (André) et Palmero, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

M. Nerzic, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

LA VIE DE NOS SECTIONS

PUY-DE-DOME

Le 16 décembre, le soleil et l'amitié s'étaient donné rendez-vous chez nos camarades Lopez, hôteliers à Royat.

Nous étions vingt-sept, mais tant de noms ont été évoqués que des centaines de robes à rayures, invisibles aux autres hôtes, étaient là avec nous. Mme Rozier était venue, malgré son deuil si cruel.

J'ai revécu les beaux étés de la Ravoire en voyant Maggy circuler, crayon et papiers en mains... A l'aide d'un dossier copieux elle nous a mises au courant des démarches faites pour les déportées par l'A.D.I.R. Tous les votes eurent lieu à l'unanimité... Comme cela est reconfortant ! Nous voudrions être nombreuses à Paris le 3 mars, déjà nous faisons des tas de projets.

Daniel, fils de Lise, seul homme de l'assemblée a présidé avec la dignité que conférait à ses cinq ans, un adorable nœud de cravate.

En dégustant un repas bien servi, nous avons évoqué « schussels » et « contre-plaque », oubliant les foies sensibles... et sans souci de la ligne, comme disait Margot...

Une « bande sonore » bien sympathique (Mlle Touret junior) a fait revivre, avec esprit, les bons tours joués aux S.S. et aux Aufseherinnen.

Vins et souvenirs avaient si bien animé les langues qu'il a fallu courir pour prendre l'autobus Royat-Clermont.

Je crois pouvoir assurer que chacune est rentrée chez elle d'un pas plus alerte, la tête plus haute, riche de la force que procure le soutien d'amitiés sincères et même si ce bien-être n'est que fugitif nous vous en remercions Maggy.

ANDREE, 19.400.

SECTION PARISIENNE GALETTE DES ROIS

Le 6 janvier, notre A.D.I.R. a ouvert tout grand ses portes et son cœur pour recevoir les adhérentes de la Section parisienne.

Malheureusement le cœur de l'A.D.I.R. se trouve bien à l'étroit pour accueillir toutes celles qui l'aiment. En se serrant les coudes, une très bonne ambiance a quand même régné pour tirer joyeusement la galette des Rois. La royauté éphémère des nombreuses reines ne leur a pas enlevé un pouce de leur dignité. Comme il se doit, elles sont parties avec un petit cadeau de leur roi, en l'occurrence la Section parisienne de l'A.D.I.R.

Toutes nos camarades, toujours heureuses de se retrouver, souhaiteraient le faire plus souvent.

Souhaitons que l'an 1957 réalise leurs vœux.

D. COME.

L'ARBRE DE NOËL

Après la galette des Rois pour ses adhérentes, la Section parisienne de l'A.D.I.R., le dimanche suivant 13 janvier, a fêté les petits : nos filles, nos fils, nos petits-enfants.

Deux salles du Palais de la Mutualité étaient à leur disposition. Aux grandes tables de l'une, ils ont savouré gâteaux, croissants, café au lait ou chocolat, délicieux cela va sans dire ! Dans l'autre, au pied de l'arbre de Noël éclairé sur l'estrade, ils ont commencé par jouer. D'une année à l'autre, ils se reconnaissent malgré l'allongement de leur taille, et filles et garçons mêlés ont su se dis-

traire bien gentiment. Non, non, pas trop de « chahut »... un peu d'ambiance peut-être ou de précipitation nerveuse à l'appel de leur nom, ensuite, pour la distribution des jouets. Quoi de surprenant ? Ils étaient si beaux, ces jolis paquets blancs bien rangés sur des tables autour de la salle avec chacun leur étiquette indiquant le destinataire. Avoir vite le sien... qu'elle hâte compréhensible ! Mais défense de défaire le paquet dans la salle cela se comprend ! Voici heureusement bonbons et oranges pour occuper les petites mains.

La salle se vide peu à peu. Tous partent ravis, sachant bien que le jouet emporté convient exactement à leur âge et leur qualité... fille ou garçon !

A l'année prochaine, nos petits amis !

FOYER

Nous rappelons à toutes les camarades que le petit salon d'attente de l'A.D.I.R. est ouvert, toute la semaine, à celles qui désirent s'y rencontrer.

Le lundi après-midi, outre l'Assistante sociale et la Secrétaire générale, vous y trouverez toujours une camarade pour vous y accueillir et pour vous chauffer une tasse de thé.

Quelques-unes attendent là l'heure d'aller dîner ensemble. Pour le moment, les dîners ont lieu tous les lundis au « Régal-Voltaire », 276, boul. Voltaire, Paris (12^e), métro Nation. On se met à table à 19 h. 45 et le prix du repas est de 315 fr. tout compris.

Pour répondre au vœu de la Section parisienne, nous cherchons actuellement un restaurant plus proche des bureaux de l'A.D.I.R. Le bulletin vous tiendra au courant.

SERVICE SOCIAL

LOI DU 4 AOUT 1956

Modification du décret du 9 août 1953 sur le paiement des dommages mobiliers.

Art. 10 bis. — Bénéficient en priorité d'un règlement intégral en espèces, les sinistrés titulaires :

1^o soit de la carte d'économiquement faible;

2^o soit d'une pension de grand invalide de guerre ouvrant droit au bénéfice des dispositions de l'art. 31 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

AVIS

Seules les cartes de priorité pour les mutilés du travail devront être renouvelées cette année.

Les cartes de priorité des mutilés de guerre ou mutilés militaires « hors guerre » portant le millésime 1955-56 sont valables en 1957.

**

Renouvellement des cartes d'invalidité arrivant à expiration en 1957.

Le dépôt de la demande de renouvellement doit être fait à la Mairie du domicile de l'intéressé, avec production des pièces justificatives de ses droits dont la Mairie établira la copie conforme.

Cette demande sera ensuite transmise directement à l'Office Départemental des A.C. qui établira la carte et la fera remettre à l'intéressé par la Mairie.

A. ENGOUME.

Carnet Familial

NAISSANCES

Marin, fils de notre camarade Mme Pailloux-Julitte. Paris, 5-1-1957.

Lucile, huitième enfant de notre camarade le docteur Pette. Paris, juin 1956.

Danièle, petite-fille de notre camarade Mme Timbal. Toulouse, janvier 1957.

Caroline, deuxième petite-fille de notre camarade Mme Auba, de Toulouse.

MARIAGE

Mauricette, fille de notre camarade Mme Guyot, a épousé M. Robert Fourny, le 8 janvier 1957. Vertus (Marne).

DECES

Notre camarade Mme Krug est décédée. Reims, 1956.

Notre camarade Mme Marlot (57.000) est décédée le 13 décembre 1956. Appigny (Yonne).

Notre camarade Mme Maspero a perdu sa mère Mme Antonin Clerc, veuve du professeur Antonin Clerc. Paris, le 18 janvier 1957.

Notre camarade Loute de Géraud d'Agay a perdu son mari, M. Norbert de Géraud d'Agay. Décembre 1956.

DECORATIONS

Nos camarades Madeleine Clayssen et Caroline Muller ont été promues officier de la Légion d'honneur.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être attribuée aux camarades dont les noms suivent :

Renée Baliguet, née Weigel; Simone Bicharzon, née Gonichon; Marie-Antoinette Clément (déléguée de la section de Nantes); Elise Corjon, née Bédu; Marcelle Escher, née Langlade; Madeleine Fabre, née Sablayrolles; Jacqueline Guyet; Anne-Marie Klasen; Geneviève MacDonald-Lucas; Marie-Louise Pavie; Françoise Robin, née Zavadil; Paulette Stoinski, née Renivideo; Rieros Andrée.

ANNONCE

Mme Texier, « Les Roses Thé », rue du Lys, à Juan-les-Pins (A.-M.), loue meublé :

Mois octobre-novembre :

Chambre, cuisine : 2 personnes 550 fr. par jour tout compris.

Chambre, cuisine : 3-4 personnes 750 fr. par jour tout compris.

Chambre seule : 2 personnes 250 fr. (sans cuisine).

Mois de décembre, janvier, février, mars :

Chambre, cuisine : 2 personnes 600 fr. par jour tout compris.

Chambre, cuisine : 3-4 personnes 800 fr. par jour.

Chambre seule : 2 personnes 250 fr. (sans cuisine).

Mois avril-mai :

Chambre, cuisine : 2 personnes 650 fr. par jour.

Chambre cuisine : 3-4 personnes 850 fr. par jour.

Chambre seule : 2 personnes 300 fr. (sans cuisine).

Mois de juin :

Chambre, cuisine : 2 personnes 700 fr. par jour.

Chambre, cuisine : 3-4 personnes 900 fr. par jour.

Chambre seule : 2 personnes 350 fr. (sans cuisine).

Ces prix s'entendent « tout compris » avec une majoration de 100 fr. par personne supplémentaire et par jour.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

aura lieu le

Dimanche 3 Mars 1957 à 9 heures 30

Salle de Cinéma du Musée de l'Homme - Palais de Chaillot

Place du Trocadéro - Paris

Déléguées régionales.

Le samedi 2 mars 1957, à 14 h. 30 précises, réunion des déléguées régionales à notre siège, 241, boulevard St-Germain, Paris (7).

Cérémonie de la Flamme.

Le samedi 2 mars, à 18 h. 30, notre Association ranimera la « Flamme » à l'Arc de Triomphe.

COTISATIONS 1957

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'Assemblée générale de leur cotisation 1957, auprès de leurs déléguées régionales, de telle sorte que celles-ci puissent nous apporter à l'Assemblée générale l'ensemble des cotisations de leur région. Nous les en remercions d'avance.

DÉJEUNER DU DIMANCHE 3 MARS

Nous prions instamment les camarades de nous indiquer, dès la réception du Bulletin, si elles désirent participer au déjeuner qui réunira les adhérentes de l'A.D.I.R. au restaurant du Musée de l'Homme. Le prix du repas sera de 800 fr. tout compris.

Nous insistons pour que les camarades s'inscrivent au plus vite à ce déjeuner car notre très grand nombre pose un sérieux problème de salle et elles risquent de ne pouvoir y assister.

Notre Enquête

A quel âge les enfants doivent-ils être mis au courant des horreurs de la déportation et de la guerre ? Nos camarades parlent-elles à leurs enfants, ou petits-enfants, de leurs souvenirs du camp de concentration ? Estiment-elles qu'un pareil entretien est nécessaire ? Y voient-elles, au contraire, des objections ?

Comment s'y prennent-elles pour le faire ?

D'Angèle NICOLLET

Le Pas-de-l'Echelle (Hte-Savoie)

Ravensbrück - 43.152

Les enfants doivent être mis au courant des horreurs de la déportation et de la guerre vers 9 ou 10 ans.

Il me paraît nécessaire de parler à mes enfants de mes souvenirs de camp, je n'y vois pas d'objections.

Remarque : l'enfant (ou même l'adulte) qui n'a pas fait cette triste expérience n'en peut saisir l'horreur.

Nos souvenirs égrenés au hasard des conversations ne doivent pas être prétexte à une histoire triste, un peu irréelle. Il faut en tirer une leçon et ne pas s'en lasser. Il faut rappeler à l'enfant que seuls les hommes ayant accepté une dictature, et ayant perdu par là toute dignité humaine et toute liberté morale, peuvent opprimer ainsi leurs semblables.

De Mme Solange FONTANEL

Reims 47.178 Ravensbrück.

Pour répondre à la question posée dans votre Bulletin, je puis vous dire que je ne parle jamais de notre déportation à

ma petite Marie-Thérèse. Pourquoi troubler de jeunes sensibilités ? Ma petite souffrirait de savoir que sa maman a souffert. Elle a déjà entendu mes sœurs en parler et m'a posé, anxieuse, un tas de questions.

Ce jour-là, j'ai compris que je ne lui parlerai que très tard des camps de concentration. Je ne cherche qu'une seule chose, faire naître dans son petit cœur la charité pour tous. Vous savez aussi bien que moi que seule la véritable charité unie à une indulgence raisonnée peut faire naître la Paix et l'équilibre dans le monde.

D'Emilie BRANDT

Valbonne (Alpes-Maritimes)

internée de la Résistance

Encore un petit mot au sujet des enfants sensibles. Ils ont besoin, plus que les autres, de vivre dans la vérité. Etant sensibles, ils sentent ce qu'on leur cache, ne leur dit pas. Ils sont alors en proie à leur imagination, qui est grande, et se forgent à l'insu de leur entourage et souvent d'eux-mêmes (le subconscient jouant aussi son rôle) des idées plus terribles que la réalité.

Voici un petit fait arrivé ces temps derniers. Un petit garçon (cinq ans), très sensible et auquel on cachait les choses pénibles, possédait un petit chien donné par un ami de la famille. C'était un vrai compagnon pour lui. Ce petit chien tombe malade, fait sa maladie de jeune chien. On mande le vétérinaire qui conseille, pour le guérir, de le mettre à la clinique des chiens. Ce qui fut fait. Tous les jours on demandait de ses nouvelles. Le chien ne revient pas — il est mort, hélas —, on cesse d'en parler, on répond évasivement à l'enfant, pensant qu'il valait mieux lui

Election.

Comme chaque année, l'Assemblée générale procèdera à l'élection du tiers du Conseil d'administration. Les pouvoirs pour l'Assemblée générale sont inclus dans ce présent bulletin.

POUVOIRS

Nous prions les camarades qui ne pourront pas assister à l'Assemblée Générale, de faire parvenir le pouvoir ci-inclus dans le présent Bulletin à leur déléguée régionale, ou, pour les isolées, au nouveau siège de l'Association, 241, bd St-Germain, Paris (7).

Tombola.

Pour terminer, nous tirerons notre tombola habituelle. Les pouvoirs serviront de billets. Le lot est d'une valeur de 30.000 francs.

cacher la vérité, qu'il l'oublierait. Au bout d'un certain temps, en effet, il n'en parle plus. Quelques mois plus tard, son père doit subir une opération bénigne et, pour cela, aller à la clinique. Deux jours après le départ du père, l'enfant est malade. Il a une forte température, mais ne souffre pas. Le médecin constate qu'aucun organe n'est atteint et cherche d'où peut venir cette température persistante. Il demande depuis quand l'enfant est dans cet état. On lui répond : deux jours après le départ du père. Menez-le voir son père à la clinique. « Vous n'y pensez pas, docteur, un enfant si sensible, qui n'a jamais vu de malades. » Le docteur insiste. On mène l'enfant avec toutes sortes de précautions à la clinique où il trouve un père très gai, même pas couché, et qui annonce qu'il pourra rentrer dans trois jours. A partir de ce moment, la température baisse chez l'enfant, il reprend vie et appétit. Sans doute, dans son imagination, et sentant qu'on lui cache des choses, il a fait le rapprochement du petit chien qui est parti pour la clinique et n'en est plus revenu. L'enfant a donc vécu dans une grande angoisse, une grande peur, sans oser en parler, peut-être même n'était-il pas très conscient de cette peur.

Ces enfants sont, sans aucun doute, difficiles à élever. On ne sait jamais ce qu'il faut leur dire ou leur cacher. Je crois, j'en suis persuadée, que la vérité, même si elle fait mal, est le seul remède. Eviter, avant tout, sans trop les heurter, le vague, l'à-peu-près, le sous-entendu. Ils sont à l'affût de tout ce que l'on essaye de leur cacher.

Le Gérant-Responsable : A. Postel Vinay
Imp. Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris.

A. D. I. R.

Assemblée Générale du 3 Mars 1957

POUVOIR

Je soussignée M..... (1)

carte A. D. I. R. N°..... (1)

Adresse : (1)

donne pouvoir à M..... (1)

de voter à ma place.

Signature,

(1) Prière d'écrire en lettres majuscules.

Ce pouvoir servira pour le tirage de la loterie